

# CONSTRUCTION DE 186 LOGEMENTS ET LOCAUX D'ACTIVITÉ

**PARIS 14ÈME (ILE DE FRANCE)**

2019

La ZAC Saint Vincent-de-Paul, actuellement connu par l'occupation des Grands voisins, jouit d'une situation privilégiée dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement entre l'Avenue Denfert Rochereau et la rue Boissonnade. Le lot Petit est bordé d'espaces verts arborés qui lui confère un cadre verdoyant exceptionnel. Nous souhaitons d'une part, tirer parti de ces espaces en proposant des vues proches, vers les arbres, mais également des vues lointaines, largement dégagées de vis-à-vis; d'autre part, renforcer les qualités paysagères du site, en utilisant le végétal à différents niveaux, dans le jardin central, sur les toitures mais également en façade, apportant protection, intimité, fraîcheur et plaisir. Lutter contre les îlots de chaleur urbains fait partie de nos obligations en tant que concepteur.

En lien étroit avec les habitants, les Grands voisins ont ramené sur le site une vie

économique, coopérative et créative intéressante, insufflant un véritable esprit de quartier. Nous souhaitons participer à son développement afin de pérenniser cet intérêt collectif. Pour ce faire, nous avons conçu un plan libre au niveau du socle, largement ouvert ; celui-ci permet une multitude de possibilités, mettant l'accent sur la porosité et la transparence vers le jardin central. Notre intention est de créer des espaces de « bien vivre ensemble » à la fois à l'échelle de l'îlot et à l'échelle du quartier, en contribuant à la vie de quartier et à l'embellissement de la ville. Nous souhaitons créer un environnement plus doux, plus juste où vivre ensemble ou en harmonie avec le milieu naturel ne sont pas que des idées.

Le projet se décompose en trois entités, allant de la terre au ciel, de la pesanteur dans les étages bas à la légèreté dans les étages supérieurs en recherchant une

progression douce. Il est une analogie indirecte à l'ordre haussmannien : le socle, le corps et le couronnement.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, visant ainsi à Réduire, Réutiliser et Recycler : les 3R de l'économie circulaire par excellence. Ainsi, le projet favorise l'emploi de matériaux bio-sourcés, d'une part par la mise en oeuvre de caissons paille issues des plaines agricoles de Paris, d'autre part par la mise en oeuvre de chapes de terre acoustiques à minima. En phase de développement du projet, nous nous rapprocherons des membres actifs de la démarche Cycle Terre née autour du Grand Paris pour les bétons utilisés en structure ; un partenariat constitué pour la réponse à l'appel à projet européen Urban Innovative Actions UIA, visant la transformation des terres excavées du Grand Paris.